

Charte qualité

Formateur et concepteur — Gérontosud Humanisud

Version 5, octobre 2026. Remplace la version 4 de mars 2026. À signer lors de l'entrée dans l'équipe, puis tous les 18 mois.

Notre cadre et nos valeurs

Article 1 — Cadre

Le formateur et/ou le concepteur intervient pour Gérontosud Humanisud, organisme de formation certifié Qualiopi qui développe des actions de formation, d'accompagnement, de prévention et de promotion de la recherche dans les secteurs de la gérontologie, du médico-social, de la santé, du handicap et de la petite enfance.

Article 2 — Expérience de terrain

Il pratique ou a pratiqué son métier auprès des publics accompagnés (adultes âgés, personnes en situation de handicap, jeunes enfants...) ou des professionnels qui les accompagnent au quotidien. Il a acquis l'expérience nécessaire pour animer ses actions et connaît la réalité du terrain.

Article 3 — Une équipe pluridisciplinaire

Il a fait le choix d'une équipe pluridisciplinaire, structurée autour des notions et des valeurs de l'intelligence collective, afin d'enrichir les connaissances et de développer la complémentarité.

Article 4 — Des valeurs partagées

Au sein de cette équipe, il partage un intérêt et des compétences professionnelles dans son domaine, ainsi que les valeurs de « l'art du prendre soin » : bientraitance, respect de la dignité des personnes et refus de toute discrimination.

Article 5 — Des formations ancrées dans la réalité

Les actions de formation de Gérontosud Humanisud répondent à des problématiques d'actualité et à la réalité de terrain des professionnels en contact quotidien avec les publics accompagnés.

Notre conception de la formation

Article 6 — Finalités

La volonté du formateur et/ou du concepteur est de permettre aux professionnels d'accroître leurs compétences, de dynamiser leur quotidien, de se développer professionnellement et de renforcer l'esprit d'équipe, en partageant son savoir, son savoir-faire et son savoir-être.

Article 7 — Une dynamique de progression

La formation tend à susciter une dynamique d'évolution et de progression.

Article 8 — Au service de l'institution et du professionnel

La formation est au service :

- du projet de l'établissement, pour améliorer les pratiques professionnelles et l'accompagnement des personnes accueillies ;
- du professionnel formé, considéré comme un acteur à part entière.

Article 9 — Le projet professionnel

Pour chaque participant, la formation est un moyen d'identifier, de préciser ou de confirmer son projet professionnel.

Article 10 — Une intervention personnalisée

Dans sa relation au groupe, le formateur personnalise son intervention :

- en prenant en compte les attentes de chacun ;
- en adaptant sa pédagogie et en concevant une progression dans les apprentissages ;
- en accueillant les personnes en situation de handicap, avec l'appui des référents handicap.

Article 11 — Une pédagogie centrée sur la personne et le groupe

Il développe une pédagogie centrée sur l'individu et le groupe, qui favorise les échanges et valorise les pratiques.

Article 12 — Un projet commun

Il s'intègre dans un projet de formation commun à l'équipe pédagogique, dans sa conception, son organisation, son déroulement et son évaluation, et participe à l'intervention et aux réunions d'équipe.

Nos engagements

Article 13 — Développement des compétences

Il entretient régulièrement ses connaissances et ses compétences pédagogiques, et met à jour chaque année le répertoire des formations qu'il a suivies.

Article 14 — Veille

Il reçoit par mail les actualités de la formation professionnelle diffusées par Gérontosud Humanisud et se tient informé des évolutions de son métier et des innovations pédagogiques et technologiques.

Article 15 — Conflit d'intérêts

Le signataire s'engage, sur l'honneur, à exercer sa mission sans qu'aucun intérêt personnel n'entre en concurrence avec elle. Il remplit la déclaration d'intérêts et signale tout changement.

Article 16 — Exigences Qualiopi et documents en vigueur

Il respecte les exigences du référentiel Qualiopi et n'utilise que les documents en vigueur du kit formateur, disponibles sur l'espace formateurs du site gerontosud.com.

Article 17 — Déroulement et compte rendu de l'action

Il présente le règlement intérieur, fait émarger les participants, utilise la fiche d'analyse et d'évaluation, puis transmet son compte rendu et les originaux des documents dans les 48 heures qui suivent la session.

Article 18 — Supports pédagogiques

Il transmet, pour chaque session, le support remis aux participants. Les supports restent la propriété de leur auteur ; Gérontosud Humanisud les conserve dans le dossier de l'action pour les seuls besoins du suivi qualité.

Article 19 — Confidentialité et données personnelles

Il respecte la confidentialité des situations évoquées en formation et protège les données personnelles des participants : il ne les utilise que pour l'action concernée et ne les conserve pas au-delà de sa mission.

Article 20 — Signalement

Il signale sans délai à la direction toute situation de maltraitance ou de harcèlement évoquée en session, tout incident et toute réclamation, au moyen de la fiche de remontée problématique.

Article 21 — Dossier formateur et renouvellement

Il fournit les pièces demandées (fiche d'identité, attestation sur l'honneur, déclaration d'intérêts, répertoire des formations, CV et, pour les prestataires, justificatifs administratifs) et renouvelle la présente charte tous les 18 mois. Un formateur dont le dossier n'est pas à jour ne peut pas intervenir jusqu'à sa régularisation.

Le formateur / concepteur	Pour Gérontosud Humanisud
Nom et prénom :	M. David Pujolar, gérant
Date :	Date :
Signature :	Signature :